Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501208-20251210-D112_25-DE

- VILLE DE GEVEZE –

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 10 décembre 2025

Le mercredi 10 décembre 2025 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUAULT, maire, après avoir été convoqué le 4 décembre 2025, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :
M. ROUAULT Jean-Claude ; M. RIO Guy ; Mme BRIAND Nelly ; M. CHEVILLON Christian ; Mme HERVÉ Françoise ; M. SURCOUF Robert ; Mme MALLIER Yvette ; Mme GAUTIER Nadine ; Mme SAUVEE Chantal ; M. BONNINEAU Alex ; Mme COZIAN Josette ; M. RIDARD Pascal ; Mme DESLOGES Irène ; M. BLEU Mickaël ; Mme CLERMONT Sonia ; M. BUREAU Yannick ; M. DAVID Willy ; Mme CHEVRIER Anne-Charlotte.

Absents :
M. PARET Michel ; M. LAMBARD Daniel ; Mme PANAGET Béatrice ; M. LAFROGNE Ronan ; Mme BORDAGE Christelle ; Mme RENEL Mélanie ; M. NANA Paul-Marcelin ; Mme MORDELET Sandrine ; Mme LAMBARD Héloïse.

Procurations de vote :
Mme MORDELET Sandrine à Mme MALLIER Yvette
Mme LAMBARD Héloïse à Mme CHEVRIER Anne-Charlotte.

Nombre de conseillers municipaux : 27
Quorum : 14
Présents : 18
Absents : 9
Procurations : 2
Votants : 20

****

FINANCES – TARIFS MUNICIPAUX 2026

N°112/25

Il est proposé de :

- faire évoluer les tarifs municipaux de 1 %, taux proche de la prévision de l'indice des prix à la consommation en France en 2025 (source INSEE). Le prix est arrondi à l'unité d'euro, au dixième ou au centième selon son importance ;
- de fixer un prix forfaitaire pour occupation du domaine public lors d'évènements festifs.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501208-20251210-D112_25-DE

	2025	2026
Concessions dans le cimetière		
Concession pour un caveau d'une durée de 15 ans	174,00 €	176 €
Concession pour un caveau d'une durée de 30 ans	268,00 €	271 €
Concession pour un emplacement cinéraire d'une durée de 15 ans	174,00 €	176 €
Concession pour un emplacement cinéraire d'une durée de 30 ans	268,00 €	271 €
Vente caveau occasion 1 place	686,50 €	693 €
Vente caveau neuf 1 place	1 373,00 €	1 387 €
Vente caveau occasion 2 places	824,50 €	833 €
Vente caveau neuf 2 places	1 649,00 €	1 665 €
Vente cavurne occasion	210,00 €	212 €
Vente cavurne neuve	420,00 €	424 €
Photocopies pour les administrés		
Format A4 noir et blanc	0,20 €	0,2 €
Format A3 noir et blanc	0,35 €	0,4 €
Format A4 couleur	0,65 €	0,7 €
Format A3 couleur	1,30 €	1,3 €
Photocopies pour les écoles, associations et demandeurs d'emploi de la commune		
Format A4 noir et blanc	0,05 €	0,05 €
Format A3 noir et blanc	0,10 €	0,10 €
Format A4 couleur	0,25 €	0,25 €
Format A3 couleur	0,50 €	0,55 €
Emplacements pour étals au marché hebdomadaire		
Réguliers par mètre linéaire. Facturation au semestre	1,55 €	1,6 €
Occasionnels par mètre linéaire	2,15 €	2,2 €
Occupation du domaine public pour marchands ambulants et camions		
Forfait pour occupation occasionnelle de 2 jours maximum	15,00 €	15,2 €
Réguliers par mois si présence sur une partie de l'année seulement (facturation de date à date)	44,00 €	44,4 €
Réguliers à l'année (calcul sur 11 mois en raison d'un mois de congés). Facturation au trimestre.	482,00 €	488 €
Occupation de salles communales lors du marché de Noël		
La table par jour	10,00 €	10 €
Accueil d'un cirque		

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501208-20251210-D112_25-DE

Forfait 2 jours pour eau et électricité	50,00 €	50,5 €
Journée supplémentaire	10,00 €	10 €

Occupation du domaine public lors d'évènements festifs		
Forfait par jour		50 €

Occupation du domaine public pour installation de chantier et/ou stockage de matériaux		
par m² et par jour (*)	0,35 €	0,4 €

(*) exonération pour les chantiers dont l'occupation du domaine public est inférieure à 1 mois.

Location de matériels (par jour)		
Barrière de police	4,00 €	4,0 €
Chaise ou table	2,00 €	2,0 €
Grille d'exposition 2X1 m	5,00 €	5,1 €

Facturation suite à la perte de badges ou de clés d'équipements communaux confiés à des tiers (cf. délibération 108/18 du 16 octobre 2018)		
Badge	40,00 €	40,4 €
Clé	50,00 €	50,5 €

Coût horaire des agents municipaux intervenant pour le compte de tiers (cf. délibération 122/23 du 13 décembre 2023)		
Du lundi au vendredi pendant les heures de service	41,00 €	41,4 €
Du lundi au vendredi en dehors des heures de service	51,00 €	51,5 €
Le week-end ou jour férié	71,00 €	71,7 €
Tous les jours de 22 heures à 7 heures du matin	82,00 €	82,8 €

A l'unanimité, le conseil municipal adopte ces tarifs pour l'année 2026.

MAIRIE DE GEVEZE
35 (Ille-et-Vilaine)

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Claude ROUAULT